

Communication régionale UNSA-GEST

OCTOBRE 2024

UNSA
EFS Grand Est
Union Nationale des Syndicats Autonomes

Écouter - Défendre - Informer

Combien ça coûte ?
COTISATION 80€
Soit 27,20€
Après déduction fiscale
Donc 2,27€/mois
* Bulletin d'adhésion en Pj

N'attendez plus et adhérez dès maintenant !

Remplacement inopiné
Prime à compter du 01/10

Cet accord n'a pas été négocié pour remplacer les astreintes existantes, mais bien pour récompenser le volontariat de ceux qui participent aux remplacements et pour valoriser les efforts faits. Vous aurez prochainement à remplir un formulaire dédié, donner vos coordonnées personnelles pour être inclus dans ce pool de volontaires afin de pouvoir être contacté (il sera possible d'être retiré de cette liste, en faisant une demande écrite, et les données personnelles seront alors supprimées). Ce document autorisera l'encadrement à vous contacter en dehors des heures de travail pour pallier aux situations imprévisibles pouvant mettre en difficulté le fonctionnement des services. Ce volontariat en aucun cas, n'obligera le salarié à décrocher ou à répondre en dehors de ses heures de travail. Si à la demande de la Direction, vous acceptez d'effectuer un remplacement sur un jour de repos ou un changement d'horaire qui décalera votre journée d'au moins 4h sans respecter un préavis de 7 jours calendaires, vous obtiendrez alors cette indemnité. *En attendant de recevoir ce document, dirigez vous vers votre secrétariat pour signaler votre éventuel désaccord.* Les remplacements inopinés réalisés entre la période du 01/07 au 30/09/2024 seront intégrés en paie d'octobre,

ACCORD REMPLACEMENTS INOPINÉS

Services concernés par cet accord :

- IH/DEL Distribution
- Collecte
- Préparation
- Qualification Biologique du Don
- HLA
- Thérapie Cellulaire
- Soins

Au besoin, d'autres activités pourraient également être concernées

LUNDI AU SAMEDI 33,31€ BRUT
DIMANCHE ET FÉRIÉ 49,95€ BRUT

Epsor
Placement de vos jours de repos jusqu'au 15/10

Vous pouvez convertir en argent les jours que vous ne comptez pas poser: L'EFS vous offre la possibilité de placer sur votre plan épargne retraite collectif jusqu'à 10j de repos non pris avec exonération d'impôt sur le revenu.

Du 30 septembre au 15 octobre (minuit), vous pouvez effectuer ce transfert en vous connectant à votre espace personnel Epsor (www.epsor.fr rubrique Mon compte salarié).



Centre Relation Donneurs
Changements à partir du 14/10



Un nouvel outil de gestion des appels téléphoniques (CRM/CCD) sera déployé dans le centre d'appels de la région Grand Est. Ce CRM/CCD sera l'outil dédié aux métiers de la relation donneurs à distance: appels entrants, appels sortants, traitement de la donnée entrante (SMS, email, courriers). Les personnels du centre d'appels n'auront donc plus accès au logiciel médico-technique Inlog.



Mon choix,
c'est l'UNSA

L'EQUIPE UNSA VOUS INFORME

contact : Unsa.efs.gest@gmail.com

Suivez nous sur
notre site internet :
efs.unsa.org



| Janvier | | Février | | Mars | | Avril | | Mai | | Juin | |
|---------|-----------------------|---------|------------------------------|------|---|-------|----|-----|-----------------|------|------------------------------|
| 1 M | Jour de l'An | 1 S | CP à poser avant le 01/02/25 | 1 S | | 1 M | | 1 J | Fête du Travail | 1 D | CP à poser avant le 01/06/25 |
| 2 J | | 2 D | | 2 D | | 2 M | | 2 V | | 2 L | 23 |
| 3 V | Distribution planning | 3 L | | 3 L | 6 | 3 J | 10 | 3 S | | 3 M | |
| 4 S | | 4 M | | 4 M | | 4 V | | 4 D | | 4 M | |

Au 1er Octobre:
*Nouvel accord
restauration.

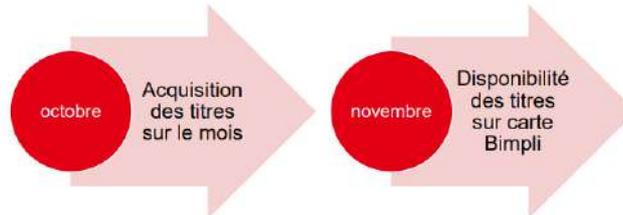
Tickets R: Ce mode de fonctionnement impliquera une dépense de 350 K€ de différentiel par an à la charge de l'employeur en faveur des salariés.

Le personnel concerné (toute situation de travail sur site ou télétravail)

- Les salariés liés à l'EFS par un contrat de travail de droit privé : CDI et CDD y compris les alternants et cadres autonomes.
- Les salariés contractuels de droit public.
- Les fonctionnaires en position de détachement.
- Les fonctionnaires mis à disposition de l'EFS.
- Les intérimaires
- Les stagiaires.

Montant des TR: • 8,40 euros dont 60% pris en charge par l'EFS (soit 5,04 euros), et 40% pris en charge par le salarié (soit 3,36 euros) • La valeur du titre restaurant est exonérée des cotisations sociales.

L'attribution d'un titre restaurant est possible à partir du moment où le temps de travail quotidien correspond à un minimum de 4 heures et est organisé en deux séquences de travail séparées par une coupure repas. Cette coupure doit être prise entre 11H30 et 14H30 bornes incluses.



- Carte dématérialisée (envoyé chez les salariés)
- Crédité et Utilisable à partir de fin Novembre avec les éléments d'Octobre
- Utilisable chez les commerçants affiliés à CNTR
- Non utilisable dans les selfs actuels
- Montant maximum utilisable par jour : 25€
- Utilisable le samedi
- Un paramétrage sera fait pour les salariés travaillant les dimanches et les jours fériés
- Montant non utilisé en fin d'année reporté l'année suivante



Récapitulatif des primes panier au 01/10/2024

Primes paniers :

PRECISION
Journée
continue

| Type paniers | Modalités | Montant |
|-----------------|--|--|
| Collecte mobile | 4h minimum de TTE compris dans les périodes suivantes : - soit un départ en collecte mobile avant 11h30 (exclus) avec un retour après 13h30 (inclus) ; - soit un départ en collecte mobile entre 11h30 (inclus) et 12h30 (inclus) ; - soit un retour de collecte mobile après 20h30 (inclus). | - 16,60€ à ce jour (6,50€ soumis à cotisations et 10,10€ non soumis) - soit 4 MG* |
| Autre | 3 situations particulières possibles : <input type="checkbox"/> Travail de nuit : au minimum 4 heures dans la plage entre 21 heures et 6 heures le matin, bornes incluses <input type="checkbox"/> Travail en journée continue : • au minimum 4 heures et sur la totalité de la plage méridienne (11h30 à 14h30 bornes incluses). OU • au minimum 6 heures (sans condition de bornes horaires, même en dehors de la plage méridienne) <input type="checkbox"/> Intervention d'astreinte sur site : • de nuit si 4 heures consécutives minimum dans la plage entre 21 heures et 6 heures ; • de jour si 6 heures consécutives minimum ; • si 4 heures consécutives minimum sur la totalité de la plage méridienne (11h30 à 14h30 bornes incluses) | - 6,64€ à ce jour (non soumis à cotisations) - soit 1,6 MG* |

*MG correspond au « minimum garanti » (valeur définie par l'URSSAF : 4,15€ à ce jour)

- « Les salariés en journée continue avec des horaires atypiques, auront-ils droit à une prime panier ? »
» Oui, la prime panier autre sera versée :
- aux salariés planifiés et réalisant au minimum 6 h en journée continue même hors des bornes pause méridienne*
 - aux salariés planifiés et réalisant au minimum 4 h et sur la totalité de la plage méridienne 11 h 30 à 14 h 30 borne incluse
 - aux salariés planifiés et réalisant au minimum 4 h dans la plage 20h30 à 6 h borne incluse

Octobre 2024

Début des négociations sur les classifications

| Jeudi 24 octobre 2024 Demi-journée | Jeudi 14 novembre 2024 Demi-journée | Vendredi 15 novembre 2024 Demi-journée | Jeudi 12 décembre 2024 Demi-journée | Vendredi 13 décembre 2024 Demi-journée | Jeudi 16 janvier 2025 Demi-journée |
|---|---|---|---|--|--|
| Groupe de travail sur la cartographie et l'emploi | Commission paritaire de négociation sur la cartographie et l'emploi | Groupe de travail sur la classification | Commission paritaire de négociation sur la classification | Groupe de travail sur les minima salariaux | Commission paritaire de négociation sur les minima salariaux |

Plan PLASMA



Suggestions de la Direction: Créneau 19H-20H / mercredi des enfants / MDD éphémères, exemple test pour Epinal /navettes plasma organisées par les amicales avec remboursement des frais kilométriques / augmenter le nombre d'automates de plasmaphérèse (en France doubler le parc d'automates d'aphérèse d'ici quatre ans)/ augmenter l'effectif IDE/ nouvelle fonction aide-IDE/Revoir l'accessibilité des maisons du don.....

Présentation CSE en novembre!

Comptes rendus CSSCT et CSE d'octobre: en PJ!!

Mulhouse: les ascenseurs devraient être réparée fin novembre.
Rédaction du cahier des charges pour la nouvelle MDD prévue fin d'année.

Colmar: l'installation de bornes électriques est refusée par l'hôpital, le véhicule électrique est redirigé vers Metz Sablon.

Strasbourg HautePierre: la Direction Gest pousse sans délai supplémentaire les HUS à effectuer les travaux prévus par accord pour le déménagement de l'IH/DEL

Horoquartz Paiement ou récup? Choix à faire avant le 23/10

Comme le prévoit l'ANAT, les salariés doivent pouvoir exprimer leur droit de remords concernant le choix du paiement ou de la récupération des HS et/ou du RCV un mois avant le terme de la dernière période de 8 semaines complète de l'année en cours.

La dernière période complète de l'année se terminant le 23 novembre 2024, les salariés doivent exprimer leur choix pour le 23 octobre 2024.





Union Nationale des
Syndicats Autonomes

Écouter – Défendre - Informer

UNSA, on ne peut qu'adhérer !



* Bulletin d'adhésion en PJ

En devenant adhérent, vous intégrez une famille.

Vous pourrez également si vous le souhaitez, rejoindre une équipe motivée, et vous aussi vous impliquer dans la défense de vos collègues.

Nous avons besoin de vous pour remonter au CSE les problèmes que le personnel rencontre, et les solutions qu'il propose pour améliorer le fonctionnement des services.

Les conditions de travail, le bien-être du personnel et les rémunérations sont nos priorités.

AU PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR À NOS CÔTÉS !



Un syndicat, ça sert à quoi ?



Vos déléguées régionales:

Muriel RABIER : 06.51.92.29.75 Colmar

Nadine KOLB : 06.95.79.07.81 Strasbourg

Votre représentant au CSE :

Laurent BAUR: 07.61.56.33.38 Colmar

Vos délégués de sites:

Nancy: Magali DRUAUX :
06.12.90.38.01

Strasbourg: Ségolène FERMIN:
06.51.33.75.90

Charleville-Mézières: Karen PIERARD :
06.19.42.29.91

Colmar/Mulhouse: Stéphane KRÉBS :
07.69.07.60.40

À L'UNSA
ON S'OCCUPE DE MOI !

Contact en région :
unsa.efs.gest@gmail.com

ORDRE DU JOUR**1. Approbation du PV de la réunion du 05 septembre 2024 : 14/14 votes POUR**

Approbation du CR CSSCT du 21.06.2024, correction apportée concernant un chariot.

14/14 votes POUR

[Voir notre CR UNSA de la réunion CSSCT à Strasbourg le 21/06/2024 : EN PJ](#)

2. Information ambition plasma – Document CSEC

En confortant l'EFS dans le monopole de la collecte de plasma pour le fractionnement et en lui fixant une telle ambition, l'Etat affiche sa volonté d'accroître l'indépendance de la France dans la production de médicaments dérivés du sang, indispensables à la vie de milliers de malades. Il réaffirme son attachement à un modèle reposant exclusivement sur l'éthique du don, sur la solidarité, sur la fraternité. Enfin, il reconnaît les compétences et les savoir-faire de l'EFS pour y parvenir.

Extrait commentaire du CSE de septembre 2024 :

Dr Kientz : »En juillet, nous avons présenté ce projet d'extension des horaires d'ouverture de certaines maisons du don dans le but d'assurer l'objectif de prélèvements de plasma 2024 en vous informant que notre plafond d'ETP sera dimensionné les années à venir par le national en grande partie sur l'atteinte de nos objectifs. Je vous ai rappelé aussi à cette occasion qu'il existe un vrai besoin de médicaments dérivés du sang qui justifie et justifiera dans les années à venir de franchir des paliers très importants pour tout le monde en France dans le cadre du prélèvement du plasma.(...)

Je veux faire la tournée d'automne de toutes les maisons du don avant fin novembre pour réexpliquer de vive voix à toutes les équipes de prélèvement la gravité de nos enjeux aujourd'hui et pourquoi nous devons y aller. Cette partie n'est pas encore réalisée. Il y a une partie d'accompagnement de changement qui n'est pas faite. Le changement est important. En conséquence, pour nous laisser faire les deux choses, répondre à vous élus et aux salariés sur le terrain par rapport aux différentes propositions, nous allons formaliser des réponses à tout ce qui nous a été remonté et faire un parcours pédagogique.(...)

Nous n'atteindrons pas nos objectifs dans les années à venir sur la base de notre outil de collecte actuel. Nous devons repenser notre manière de collecter du plasma, notre disponibilité vis à-vis des donneurs... Je ne veux pas vous faire le catalogue complet aujourd'hui, mais la partie extension des horaires d'ouverture sur les maisons du don déjà évoquée en juillet, mais vraisemblablement aussi sur les autres à un moment ou à un autre, sera incontournable.(...)

Toute la France devra y aller, nous ne sommes pas les seuls à être confrontés aux mêmes problèmes.

Entre 2017 et 2024, il y a eu énormément de changements, ne serait-ce que dans le comportement des donneurs. »

[A étudier: Créneau 19H-20H / mercredi des enfants / MDD éphémères, exemple test pour Epinal /navettes plasma organisées par les amicales avec remboursement des frais kilométriques / augmenter le nombre d'automates de plasmaphérèse /en France doubler le parc d'automates d'aphérèse d'ici quatre ans / augmenter l'effectif IDE/ nouvelle fonction aide-IDE](#)

Extrait de communication de Mr Pacoud et du dernier CSEC :

Le développement de l'activité de collecte de plasma afin d'atteindre l'objectif fixé à 1,4 million de litres d'ici 2028 nécessite d'engager des chantiers structurels en termes matériels, immobiliers et de ressources humaines. L'ambition plasma repose ainsi sur cinq grands chantiers : (i) élargir l'offre de collecte, (ii) acquérir de nouveaux équipements de prélèvement, (iii) conforter les ressources humaines, (iv) recruter et fidéliser les donneurs, et (v) maintenir les équilibres économiques de l'établissement.

*Agrandir les sites à fort potentiel

*Moderniser les sites les plus anciens

*La reprise de la plasmaphérèse dans les sites ayant interrompu cette activité

*L'ouverture de nouvelles maisons du don

*Investir dans le parc matériel

Identifier de nouveaux fournisseurs pour sortir d'un marché monopolistique

*Une nécessaire évolution de la norme de déleucocytation

*L'enjeu du recrutement : à ce stade, les premières évaluations permettent d'envisager un besoin qui s'élèverait approximativement entre **350 et 450 ETP nets jusqu'à 2030**.

*L'enjeu de la formation

L'enjeu des parcours professionnel et de la fidélisation : positionner convenablement les professionnels sur des grilles de rémunération attractives, mais aussi et surtout ouvrir des perspectives de progression de carrière valorisant les compétences et le parcours professionnel.

*L'enjeu des ressources « support » pour mener à bien l'ambition plasma : renforcer les équipes sur la durée de l'ambition plasma

*L'adaptation des organisations de travail : un scénario d'organisation sera expérimenté dans certaines MDD pilotes dès 2025 afin de vérifier sa faisabilité, son efficacité, et son impact pour les équipes en « conditions réelles ». L'introduction d'un poste « **d'aide IDE** » est par exemple envisagée. Un temps de dialogue social spécifique sera organisé sur ce point. L'EFS souhaite ouvrir une réflexion, avec les ministères et les représentants nationaux des professions concernées, autour de la **diversification des métiers au prélèvement** pour faire face aux besoins de recrutement sur les métiers en tension (IDE) et les orienter sur des métiers avec plus de candidats potentiels (aidéssoignants, autres ? ...). Plusieurs établissements européens fonctionnent en effet avec des personnels habilités et formés au poste de prélèvement qui ne sont pas nécessairement des IDE (Danemark, Autriche, République Tchèque, Angleterre, Ecosse, Portugal, etc). Ce point fera également l'objet d'un dialogue social spécifique.

*Recruter et fidéliser les donneurs

***Un équilibre économique à trouver :** En particulier, une attention particulière devra être portée : - aux modalités de tarification des PSL, afin de rapprocher au maximum les tarifs des coûts de revient et des prix du marché – éléments issus de la recommandation du rapport IGAS / IGF, - à l'engagement fort de l'EFS dans une recherche d'une organisation efficiente de la collecte, mais aussi des activités de la chaîne transfusionnelle et, plus globalement, de tout l'établissement (fonctions support notamment), - à l'allègement de certaines contraintes applicables au plasma pour fractionnement et spécifiques à la France (normes de déleucocytation, bilan de QBD etc), - aux résultats du plan de transformation de l'EFS. En parallèle, l'EFS devra travailler sur un projet de dispositif harmonisé d'indemnisation des frais de déplacement et de transport des donneurs pour les donneurs d'aphérèse, dans un objectif de neutralité financière pour le donneur (principe de ne pas pénaliser le donneur prévu dans les articles D 1221-2 à -4 du CSP). Si un tel dispositif pourrait permettre d'accompagner la fidélisation (et donc le taux de retour au don) des donneurs, il représentera un facteur de renchérissement du coût de revient du plasma

A l'horizon 2028, l'EFS devra fournir 1,5 millions de litres de plasma au LFB (900000 litres actuellement). Projection d'augmentation significative de plasmaphérèse. Effort national et régional sur 4ans. En GEST : mise en place de certaines mesures, optimiser l'outil de production, « saturer » les MDD, élargir les plages d'ouverture sur les créneaux les plus porteurs. **Dialogue social à accélérer au 1^{er} janvier 2025** . Investissements ex : Mulhouse 2^{ème} semestre 2026/ autre projet de MDD : Reims.

3. Information sur les entrées et sorties avec un focus sur les effectifs du prélèvement, conséquences sur l'activité et les conditions de travail des personnes en poste.

Document mensuel qui recense les mouvements du personnel. Démissions, fin de contrat, turn over, ces taux sont variables d'un site à l'autre. Le service RH fera un tableau site par site. Le service RH se renseigne auprès du personnel concerné ou du responsable RH du motif du départ.

4. Information en vue d'une consultation sur le changement des horaires du stock central Strasbourg –

Document - Intervention Patrick Lagarde

Actuellement :

Horaires : 7h00 à 21h00 du lundi au vendredi

- Total d'heures : 70h/semaine pour 3 ETP

- Un poste du matin un de journée et un de soir (13h36-21h)

- Absences autorisées : 1 à la fois, avec RTT, congés, et autres absences. Quand l'effectif n'est pas au complet c'est le poste de journée qui est supprimé

- Une semaine sur deux, seulement 2 techniciens disponibles, chevauchement 48 minutes

- Temps entre la fin du poste du soir et le début du poste du matin inférieur à 11h pas de possibilité de changer entre les 2 postes pour convenance personnelle

Proposition :

Horaires : 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi

- Total d'heures : 60h/semaine pour 3 ETP

- Un poste du matin un de journée et un de soir (11h06-19h)

- Absences autorisées : 1 à la fois, avec RTT, congés, et autres absences. Quand l'effectif n'est pas au complet c'est le poste de journée qui est supprimé

- Une semaine sur deux, seulement 2 techniciens disponibles, chevauchement 3h

- Temps entre la fin du poste du soir et le début du poste du matin supérieur à 11h pas de problème pour changer entre les 2 postes pour convenance personnelle

1 des Impact : reprise de l'activité par le service IH/DEL de 19H à 21H (peu d'activité à ces heures, vu avec le personnel d'IH /DEL : ok)

Demande de ce personnel d'aménagement de leurs locaux, un bureau pourra certainement être installé. Autre demande du service stock central : 1 ETP supplémentaire

Etude actuelle avec procédure dégradée d'emploi d'un salarié venant d'un service de prépa sur la base du volontariat. Effectivement il est difficile de recruter un intérimaire sur une courte période, avantage intéressant de faire intervenir un salarié polyvalent connaissant le travail en cas de besoin.

Vote CSE novembre

Application première période 2025

Retex septembre 2025

5. Information Indicateurs RAISE - Document - Intervention de Hugues Fouani

Point demandé à passer en CSE par le Siègne

RAISE (Ratio d'Activité Ih/del par Site et ETP) est un indicateur « métier » permettant de quantifier le niveau d'activité, en se basant non pas sur les activités facturées (nombre de B et PSL consommés) mais sur la charge de travail des différentes analyses d'IH et tâches de DEL. L'activité est ensuite divisée par le nombre d'ETP (CIASP et actif) pour calculer le ratio.

En 2024, RAISE a vocation à remplacer l'indicateur de productivité

L'objectif est d'harmoniser le suivi entre les régions et le national en remplaçant l'indicateur de productivité par l'indicateur RAISE.

Chaque écart fait place à un plan d'actions (demandé par le National).

♣**Charleville** : Effectif minimum pour pouvoir fonctionner en garde et assurer le service transfusionnel EFS. Intégration de toute la gestion des IPD de Grand-Est - toutes les techniques d'IH complexe ont déjà été enlevées

♣ **Colmar** : Ecart minime en 2024 ; retour à la normale après une année 2023 avec une forte tension RH sur ce site et actions entreprises pour assurer la continuité d'activité (entraide entre sites alsaciens permettant pour l'instant de maintenir l'activité)

♣ **Metz Mercy** : Très forte activité d'IH complexe pour le compte de laboratoires privés (26% en T1-2024) et souvent réalisée de nuit nécessitant une organisation dédiée – Très forte activité d'identification non encore valorisée à la juste mesure dans le chiffre d'affaires + biais de calcul sur la pondération des activités manuelles ◇ Plan d'action : fluidifier les interfaces avec les LBM privés pour organiser l'activité en journée.

♣ **Strasbourg Spielmann**: activité pour des labos privés significative (+10%). ◇ Plan d'action : non remplacement systématique des départs la retraite 2024-2025 (estimation -1,5 ETP selon activité 2025) et création d'un secrétariat unique (IHDEL/HLA/HH) à l'horizon 2025 (présentation en CSE le moment venu).

♣ **Troyes** : Effectif minimum pour pouvoir fonctionner en garde et assurer le service transfusionnel EFS

Situation RAISE de GEST par rapport aux autres régions : Au 4^{ème} rang des régions métropolitaines et au-dessus de la moyenne nationale.

(Indicateur d'efficience en cours de construction pour les services de prélèvements pour cible le budget 2026, présentation future en CSEC) .

6. Information sur la nouvelle trame nationale relative aux expositions CMR – Inventaire CMR nat.pdf

(sharepoint.com) – Intervention Sandrine Burkhard

Obligation réglementaire depuis juillet 2024 de fournir une liste de tous ces produits dangereux et chimiques . Liste mise à jour minimum 1 fois/an, ainsi qu'à l'enregistrement d'un nouveau produit. Trame nationale accessible dans sharepoint pour le service RH et la médecine du travail, liste consultable sur demande.

7. Retour d'expérience sur les astreintes de l'animalerie après 6 mois – Intervention de Mme Kitty Knez-Hippert

et Mme Emily Janus-Bell

Les animaux doivent être suivis 7j/7. Améliorer la continuité du service et les conditions de travail . Ouverture d'un calendrier pour une expérimentation sur les interventions du WD. Création d'une foire aux questions. Ex : euthanasie d'un animal pour blessures.

Par rapport au droit à la déconnexion, demande de 2 téléphones professionnels sans toutefois avoir obligation de répondre. Affichage dans le service de mises en situation et conduites à tenir de situations critiques pour aider les bénévoles dans leurs interventions.

Retex : changement approuvé par le personnel de l'animalerie.

8. Respect ANAT, amplitude horaire lors des astreintes HLA et services techniques Le manager valide l'intervention, pas de badgeage pour les interventions :anomalie HQ

9. Information sur la mise à disposition de salle de repas suite à l'accord restauration

Pas d'élément négatif remonté à ce stade.

Possibilité de payer avec les TR au self de Strasbourg.

Ticket restaurant / cadre autonome : vérification à faire concernant l'attribution ou non des primes paniers autres. Le TR remplace-t-il la prime panier autre dans tous les cas ?

10. Clôture et transfert des comptes du CE alsace vers les compte du CSE Grand Est

Transfert acté à l'unanimité.

11. Divers

a. CSE du mois de mai 2025 (Jeudi 1er mai et jeudi 8 mai) **Mercredi 07 mai**

b. Mise à disposition au service RH à Lobau du registre danger grave et imminent : **fait suite à l'obligation réglementaire.**

c. Rappel : édition obligatoire du bulletin annexe – **contexte de formation d'une nouvelle secrétaire**

d. Problème entre la direction Hopitaux Universitaires Strasbourg et EFS.

Locaux loués aux HUS . **Harcèlement du personnel EFS par du personnel hospitalier / accès HUS autorisé dans le service EFS ?**

Soutien de la Direction EFS nationale et de l'ARS pour faire avancer ce dossier.

e. collecte Alsace 30/11 et 28/12 (samedis) : **changement d'horaires des chauffeurs ?**

Programmation exceptionnelle de 2 collectes sur le bassin de Strasbourg et de Nancy.

Configuration 2024 /jours fériés : approvisionnement de plaquettes nécessaire, circonstance de calendrier.

f. **vente du camping dans les Vosges : problématique du chalet**

Camping en vente, le mobil home du CSE sera peut-être revendu, la location de l'emplacement est presque rentabilisée par les 43 nuités par an. Stratégie du repreneur encore inconnue.



Compte rendu rédigé par votre équipe UNSA